



## Soutenir des projets pour lutter contre l'exclusion numérique



© Sfio Cracho

### Appel à projets « Pauvreté » de la Fondation Roi Baudouin

La fracture numérique désigne un large éventail d'inégalités liées à l'accès aux technologies numériques et à leur utilisation.

Depuis 10 ans, les inégalités d'accès se sont réduites, dans le sens où elles concernent moins d'individus, mais elles se sont approfondies. En 2015, 11 % des Belges entre 16 et 74 ans n'avaient jamais utilisé un ordinateur et 13 % n'avaient jamais navigué sur internet. Ce sont surtout les personnes à faible niveau d'instruction, les personnes âgées et les femmes qui sont exclues du numérique : 29 % des personnes à faible niveau d'instruction et 44 % des personnes entre 65 et 74 ans n'ont jamais surfé sur internet. Celui-ci reste inconnu pour 27 % des hommes et 34 % des femmes entre 55 et 74 ans<sup>1</sup>.

Les risques de mise à l'écart des divers domaines de la vie et de non-recours aux droits fondamentaux sont réels pour celles et ceux qui ne sont pas en mesure de mobiliser pleinement ces outils à des fins d'intégration sociale (ex : inscription des enfants à l'école, être tenu(e) au courant et être invité(e) à des activités sociales, compléter des formulaires administratifs en ligne, aider les enfants à chercher de l'information pour les travaux scolaires,...).

### Pour quels projets ?

La Fondation Roi Baudouin souhaite soutenir des projets qui ont pour objectif de promouvoir **l'accès, les compétences et l'utilisation des outils numériques par les publics qui en sont les plus éloignés, qui ne fréquentent ni les espaces numériques ni les structures qui proposent un accès et des formations aux outils numériques.**

<sup>1</sup> Sources : Enquête EU-SILC, Enquête TIC de 2015

Il doit s'agir de projets concrets qui ciblent les personnes à faible niveau d'instruction et exclues du numérique.

Le projet ne se limitera pas à offrir des formations aux personnes désireuses de se former mais partira des demandes et des besoins concrets des personnes pour leur donner accès aux outils numériques et les rapprocher du digital afin de répondre à leurs besoins quotidiens.

Par exemple :

- Via les associations de lutte contre la pauvreté, un.e informaticien.ne va à la rencontre des personnes qui ont des questions concrètes et spécifiques nécessitant un accès au numérique (ex : inscrire un enfant à l'école, changer de fournisseur d'énergie, etc.); à partir de là, un accompagnement spécifique et des formations sont proposés pour les rapprocher de ces outils et renforcer leurs compétences.
- Equiper un bus de matériel connecté pour aller à la rencontre d'habitants exclus pour leur permettre d'accéder à des services en ligne, les former aux nouvelles technologies via des questions concrètes et pratiques.
- Créer avec les citoyens une cartographie des services et d'informations diverses sur leur territoire.
- Ouvrir et équiper un lieu pour accompagner le public cible dans la réalisation de prototypes d'objets connectés.
- Mise en place d'un espace numérique pour permettre aux gens du voyage d'accéder aux outils numériques.

### **Quel soutien ?**

Les organisations sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier jusqu'à 15.000 euros.  
Le budget total disponible pour cet appel est de 300.000 euros.

Les lauréats s'engagent à participer à deux interventions d'une demi-journée afin de partager leurs expériences.

La Fondation souhaite recueillir des témoignages de personnes exclues du numérique afin de mieux comprendre leurs peurs, leurs besoins, les freins, les opportunités, liés à ces outils. Les lauréats seront invités à collaborer à cette démarche.

### **Pour qui ?**

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute organisation à finalité sociale établie en Belgique.
- Les projets commerciaux ne sont pas acceptés, mais les partenariats avec ces acteurs sont encouragés (ex : fournisseurs de hardware et software, telecom,...).

- Les CPAS et les pouvoirs publics ne sont pas visés par cet appel mais les partenariats avec ces acteurs sont encouragés.

### **Quels sont les critères de sélection ?**

Votre demande de soutien est recevable si :

- votre dossier de candidature a été entièrement complété dans la langue du formulaire et a été introduit dans les délais;
- le responsable de votre organisation ou association a plus de 18 ans;
- votre organisation/association n'est pas une organisation commerciale ou un service public, est établie en Belgique et y développe aussi ses activités;
- le projet est réalisé en Belgique.

Parmi les dossiers recevables, la sélection se fera en fonction des critères suivants :

- Le projet est concret et a pour objectifs de promouvoir l'accès, les compétences et l'utilisation des outils numériques par les publics vulnérables et qui en sont les plus éloignés.
- Le projet cible les personnes qui ne fréquentent ni les espaces numériques ni les structures qui proposent un accès et des formations aux outils digitaux.
- La conception et la stratégie du projet sont basées sur la consultation des personnes visées afin de comprendre leurs besoins, leurs réalités de vie.
- La préférence est donnée à des projets innovants, aptes à en inspirer d'autres.
- Le potentiel d'impact pour améliorer la situation des personnes confrontées aux inégalités numériques.

### **Quand ?**

- Introduction du dossier de candidature avant le 6 mars 2018
- Annonce des résultats de la sélection : fin mai 2018

### **Contact (notre référence 2018-D1820210)**

Pour plus d'informations et pour le dossier de candidature en ligne, surfez sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), ou demandez les par téléphone 02-500 45 55 ou [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be).

Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez contacter Quentin Martens, par téléphone (02-549 02 21) ou par e-mail ([martens.q@kbs-frb.be](mailto:martens.q@kbs-frb.be)).